

# La plateforme unique d'accueil RMI

Une initiative du Département de l'Eure

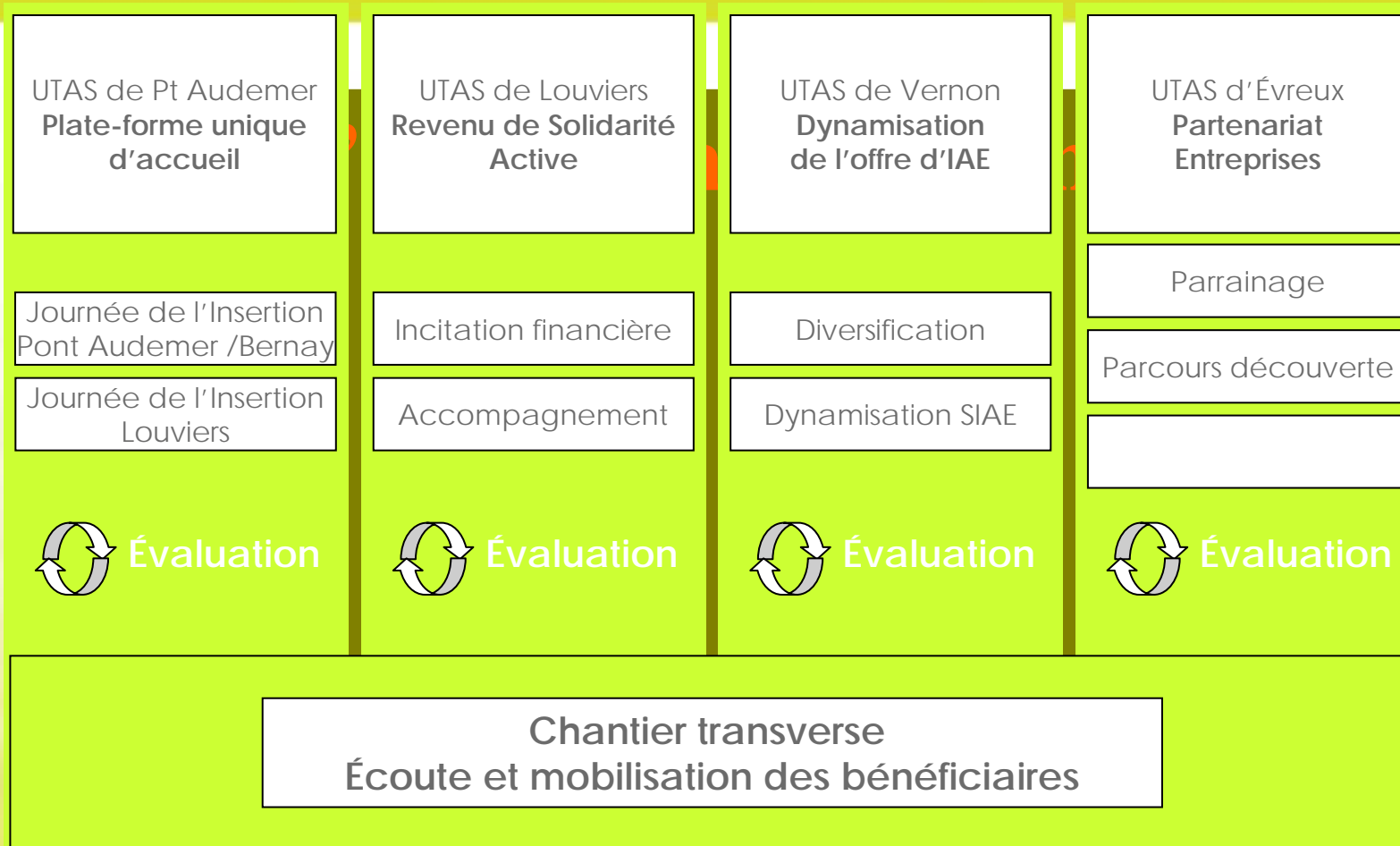
En collaboration avec

L'agence nationale de solidarités actives ANSA

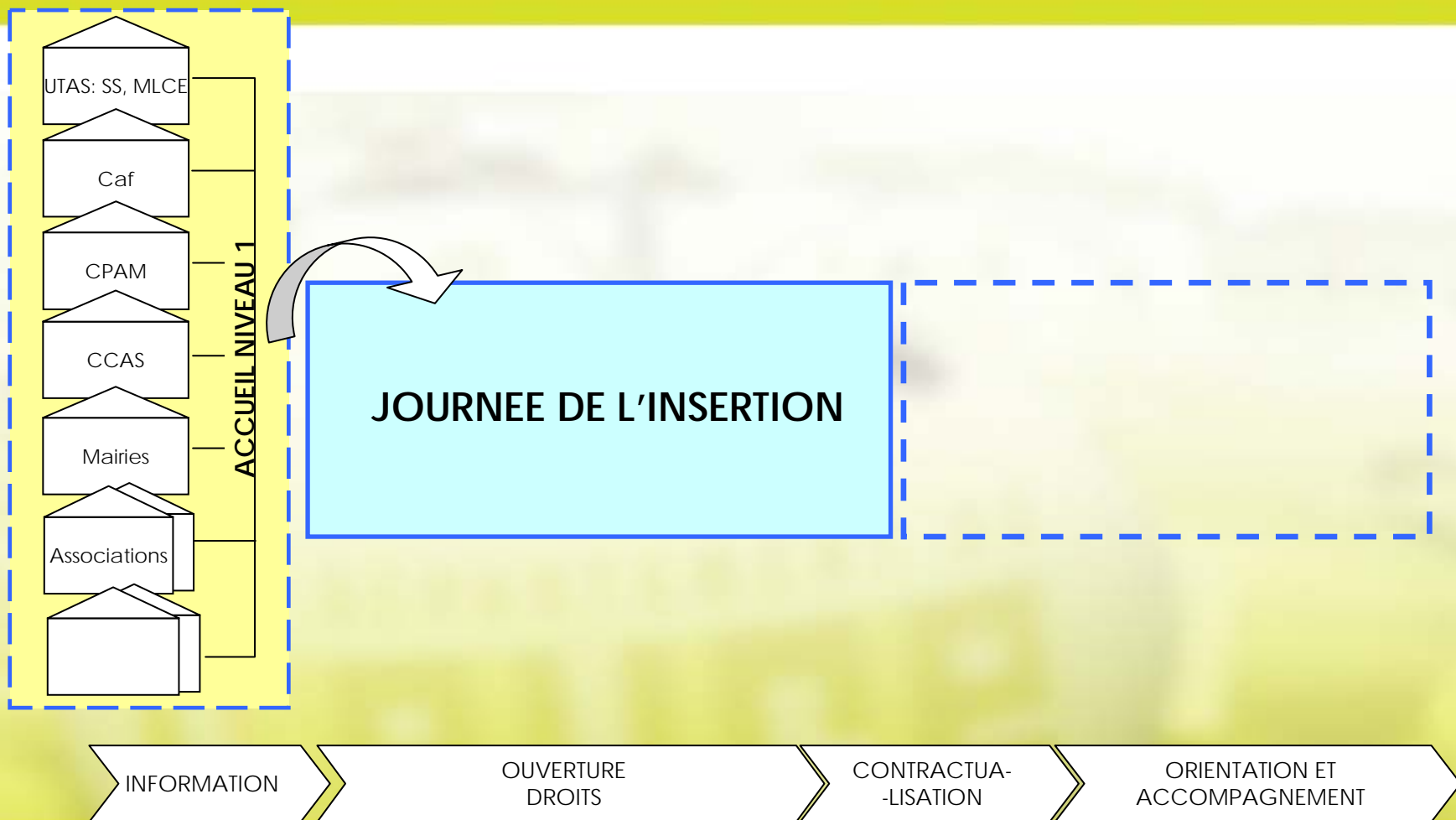
Et en partenariat avec



# 4 projets complémentaires



# Principe d'instruction des demandes RMI



INSERER LA DATE

# La plate-forme d'accueil RMI:

## Un dispositif innovant d'accueil des nouveaux bénéficiaires du RMI

1. Les objectifs et indicateurs de résultat
2. Les différentes étapes détaillées du dispositif
3. Moyens mis en oeuvre
4. Bilan sur la zone expérimentale de l'UTAS de Pont-Audemer (CG 27)
5. Supports de communications

# 1/ Les objectifs

## Objectif général :

- **Améliorer l'efficacité, la rapidité et la fiabilité du traitement** des premières étapes du dispositif RMI (ouverture du droit, dynamiser les usagers)

## Objectifs opérationnels :

- **Améliorer la compréhension** du dispositif RMI pour les usagers;
- **Prendre en compte chaque demande dans sa totalité** (prise en compte des différents droits, initialisation du parcours d'insertion, contractualisation systématique);
- **Mettre en réseau les acteurs impliqués.**

# 1/ Les objectifs (suite)

## Indicateurs de résultats retenus :

- **Temps de traitement complet d'une demande d'ouverture de droits au RMI;**
- **Taux de couverture par la CMU des nouveaux entrants dans le dispositif RMI;**
- **Taux de contractualisation pour les nouvelles demandes**

## 2/ Les différentes étapes

### 1/ Prise de rendez-vous par téléphone avec numéro unique :

- Primo-évaluation de la situation de la personne (à l'aide d'une check-list de questions) et mise en cohérence avec les conditions d'ouverture de droits au RMI
- Réorientation vers d'autres acteurs si nécessaire (MSA, service social départemental, Caf, Assedic...);
- Positionnement sur une journée d'insertion, confirmé par l'envoi d'un courrier d'invitation précisant les les et heures de rdv, les pièces à apporter;

## 2 / Les différentes étapes (suite)

### 2/ La Journée de l'insertion :

Objectif: Accueillir entre 10 et 12 personnes par journée d'insertion

- **Réunion d'information collective** en début de journée :
  - présentation des droits et devoirs des BRMI;
  - réunion co-animée par un conseiller ANPE.
  
- **3 entretiens individuels personnalisés** :
  - avec un technicien de la **Caf** : ouverture du droit RMI et droits connexes - Intervention **MSA** le cas échéant
  - avec un technicien de la **CPAM** : ouverture des droits CMU(c) ;
  - avec un conseiller en insertion du **Conseil général** : diagnostic sur la situation individuelle, orientation vers un référent, préparation et signature du premier contrat d'insertion.
  
- En parallèle de la Journée : un **atelier informatique**.

## Information collective Cg / Anpe

- **Accueil des personnes** (autour d'un café)
- **Objectif:** Informer les bénéficiaires sur leurs droits et leurs devoirs dans le cadre du RMI et sur l'offre de service ANPE/ Expliquer le déroulé de la journée
- **Intervenants:** Coordinateur Cg plate-forme et un intervenant Anpe
- **Durée réunion:** environ 60 min
- **Support:** présentation PowerPoint
- **Documents fournis:** Planning de la journée, dépliant RMI, dossier individuel, copie du PowerPoint présenté

# Entretien Caf

- **Objectif:** Examen concerté des différents droits et ouverture du droit RMI (la notification remise le jour même garantit l'allocation)
- **Intervenant:** Techniciens Caf
- **Durée entretien:** 35 min environ
- **Préparation entretien en amont par coordinateur et technicien Caf pour dossiers complexes** (travailleurs indépendants, droits déjà ouverts...): importance de la pré-évaluation téléphonique sur les conditions d'éligibilité au RMI et échange d'informations

# Entretien Cpam

- **Objectif:** Ouverture droits CMU, CMUc
- **Intervenant:** Technicien Cpam
- **Durée entretien:** 15 à 25 min (selon la difficulté du dossier)
- **Préparation entretien en amont par coordinateur Cg et technicien Cpam:** Échange d'informations relatives au dossier

## Entretien conseiller insertion Cg

- **Objectif:** Initialiser le parcours d'insertion par un diagnostic partagé avec le bénéficiaire sur sa situation socio-professionnelle, première préconisation et signature du premier contrat d'insertion
- **Intervenant:** Conseiller insertion (Conseil général )
- **Durée entretien:** environ 45 min

## Atelier multimédia

- **Objectif:** Appréhender l'intérêt de l'outil informatique / Internet dans le cadre de son parcours d'insertion et de l'accès à ses droits sociaux
- **Évaluation** rapide capacités / savoirs informatique: accès Internet / sites partenaires, rédaction CV, recherche d'emploi, utilisation bureautique
- **Intervenant:** Agents d'accueil Cg ou intervenant spécialisé Cg
- **Durée:** Variable (adaptation à l'utilisateur; l'atelier permet par ailleurs d'animer les temps d'attente entre les différents entretiens)
- **Moyens techniques:** Poste(s) informatique(s) (espaces numériques publics) avec connexion Internet

## Régime Agricole (MSA)

- Instruction et ouverture de droit RMI par la MSA (hors plate-forme)
- Puis orientation du bénéficiaire vers la plate-forme par le travailleur social MSA afin de le convier à une journée d'insertion:
  - **Salarié agricole:** participation à la réunion d'information collective et entretien avec un conseiller d'insertion Cg pour l'initialisation du parcours (contrat d'insertion)
  - **Non salarié agricole:** réunion d'information collective et accompagnement insertion par la MSA

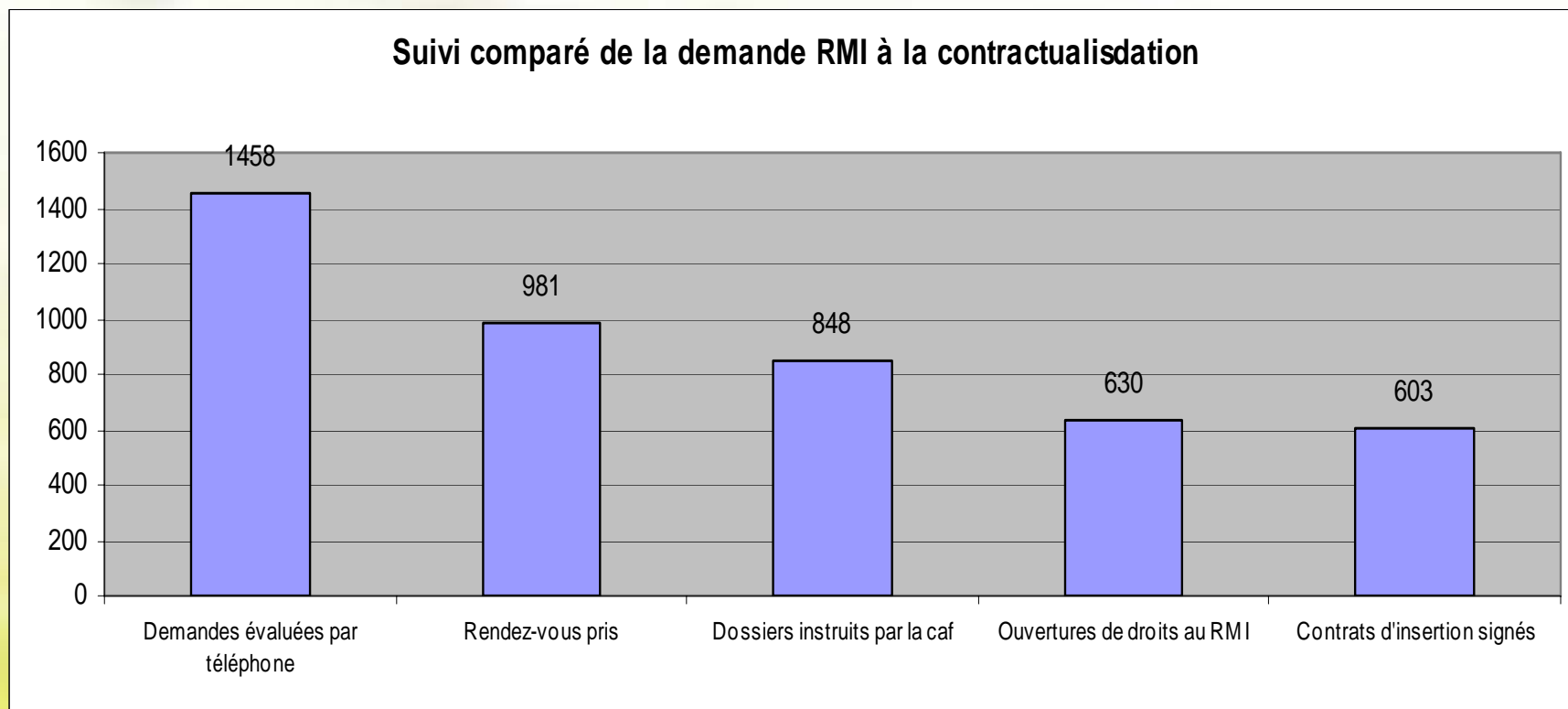
# 3 / Les moyens mis en oeuvre

Pour le Département (560 000 hbts):

- **4 Équipes plates-formes**, chacune composée de:
  - Un coordinateur;
  - Des conseillers insertion;
  - Un agent d'accueil
- **10 sites répartis** sur l'ensemble du Département pour les journées de l'insertion
- **Une à deux journées par semaine** et par site (en fonction des flux de demandes)

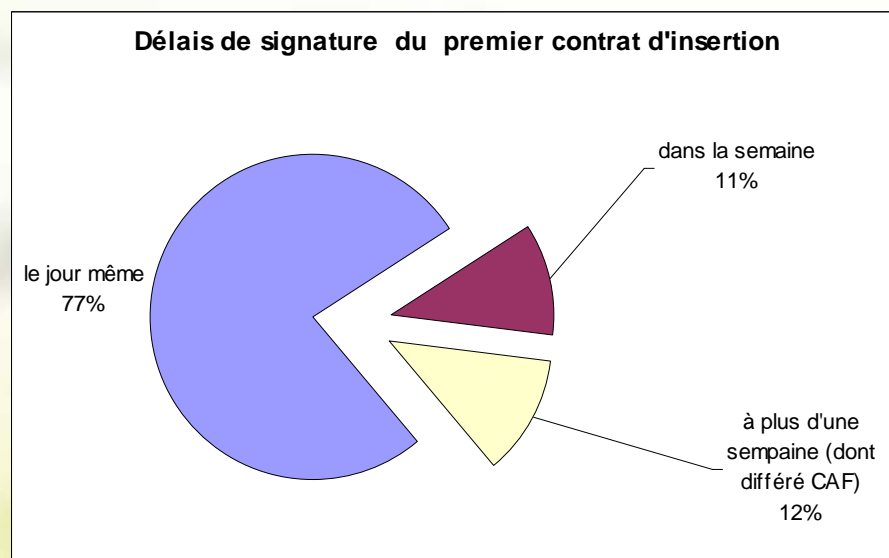
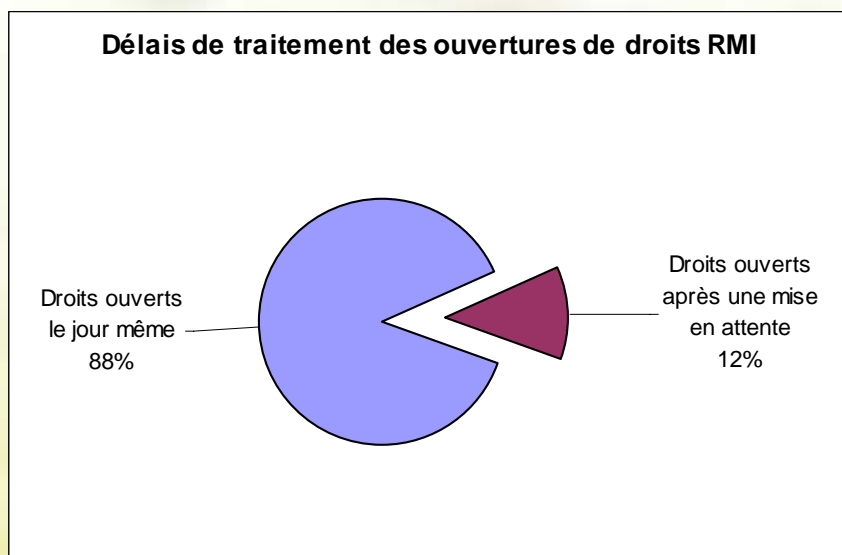
# 4/ Bilan plate forme de la zone expérimentale

Utas de Pont Audemer (fevrier 2007-août 2008)



# 4/Bilan plate forme de la zone expérimentale (suite)

Utas de Pont Audemer (fevrier 2007-août 2008)



# Bilan plate forme de la zone expérimentale (suite)

Utas de Pont Audemer (fevrier 2007-août 2008)

- Délais moyen entre le 1er appel et l'accueil en journée d'insertion : 12.5 jours
- Une contractualisation en hausse 96 % de contrats d'insertion signés sur les nouveaux entrants

# Bilan plate forme de la zone expérimentale (suite)

Utas de Pont Audemer (février 2007-août 2008)

## Bilan qualitatif:

- **Rapidité de prise en charge des usagers:** vision claire des droits et obligations dans le cadre du RMI;
- **Ouverture rapide des droits** grâce au regroupement des partenaires dans un même lieu sur une même journée: réduction du temps de traitement des dossiers;
- **Sentiment d'un accompagnement concret** vers un processus d'insertion;
- **Renforcement significatif du travail partenarial.**

# 5/ Les outils de communication

## Une affiche

**VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DEMANDE DE RMI**

L'ANPE, la Caf, le Conseil général et la CPAM se mobilisent pour faciliter vos démarches administratives et accompagner votre insertion.

**Une plateforme unique d'accueil est à votre disposition**

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro :

**02 32 31 97 94**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

ANPE, CPAM, CAF, Conseil général de l'Eure

## Une plaquette

**Une plateforme unique d'accueil est à votre disposition**

**Une mobilisation commune pour votre insertion**

La plateforme unique d'accueil RMI, un seul numéro :

**02 32 31 97 94**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

En partenariat avec :

anpe, Assedic de la région Haute-Normandie, CAF, Assurance Maladie, Département de l'Eure, Europe

**LE RMI VOUS GARANTIT UN REVENU MINIMUM MENSUEL**

Le revenu minimum d'insertion compléte vos ressources jusqu'à un montant maximum.

**Il vous concerne si :**

- Vous résidez en France ;
- Vous avez plus de 25 ans ;
- Vous avez moins de 25 ans et vous vivez en couple, vous êtes enceinte ou vous avez au moins un enfant à charge ;
- Vous n'êtes ni étudiant, ni élève, ni stagiaire non rémunéré (sauf cas particulier) ;
- La moyenne mensuelle des ressources des trois derniers mois est inférieure au RMI qui vous est garanti.

Toutes les ressources de votre foyer sont prises en compte pour calculer le RMI.

**Vous souhaitez faire une demande de RMI**

Vous prenez rendez-vous en appelant le 02 32 31 97 94 ;

Vous recevez un courrier de confirmation, avec la liste des justificatifs à fournir ;

Le jour du rendez-vous, une réunion collective vous informe sur vos droits et vos devoirs, notamment en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle ;

Ensuite, toujours au même endroit, vous êtes reçu :

- tout d'abord par la Caf, qui va étudier votre demande de RMI ;
- puis par la CPAM, qui détermine votre droit à la Couverture Maladie Universelle de base et/ou complémentaire ;
- Vous avez un entretien avec un professionnel du Conseil général pour analyser votre situation et préparer votre contrat d'insertion ;
- Un conseiller est à votre disposition pour vous aider à rédiger un CV, à utiliser Internet pour vos démarches administratives et/ou de recherche d'emploi...

**Ce que vous devez savoir**

- C'est le Président du Conseil général qui décide de vous accorder le RMI. Il donne son accord pour 3 mois ;
- Chaque trimestre, vous recevez un formulaire à remplir et à renvoyer à votre Caf pour déclarer vos éventuelles ressources au cours des 3 mois écoulés ;
- Attention, veillez à respecter la date limite de retour de ce formulaire, car vos droits au RMI en dépendent ;
- Si vous trouvez un emploi ou une formation rémunérée, vous pouvez cumuler votre RMI avec vos revenus, sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de votre Caf.

**Le montant du RMI varie en fonction :**

- Du nombre de personnes qui vous avez à charge ;
- Du montant de toutes les ressources de votre foyer (salaires, indemnités de maladie, de chômage, pensions alimentaires, allocations familiales...)

**Vous devez fournir des pièces justificatives**

La liste des justificatifs à fournir dépend de votre situation individuelle : elle vous est donnée sur le courrier de confirmation de rendez-vous. Dans tous les cas, vous pouvez déjà préparer :

- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou France Télécom) ainsi qu'une attestation d'hébergement si vous êtes hébergé ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- le numéro d'allocation Caf (actuel ou ancien) ;
- vos justificatifs de ressources des 6 derniers mois pour toute la famille (Assedic, bulletins de salaire, indemnités journalières, pensions, rentes, retraites, allocations...) ;
- l'attestation de non droits aux Assedic ou de refus de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASSO).

à votre carte Vitale ou une attestation de couverture sociale ;

à votre dernière déclaration d'impôts sur le revenu (si vous en avez une) ;

à vos justificatifs des ressources des 6 derniers mois pour toute la famille (Assedic, bulletins de salaire, indemnités journalières, pensions, rentes, retraites, allocations...) ;

à l'attestation de non droits aux Assedic ou de refus de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASSO).

N'hésitez surtout pas à demander conseil par téléphone au 02 32 31 97 94, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

# 5/ Les outils de communication (suite)

Une plateforme unique d'accueil est à votre disposition



Une mobilisation commune pour votre insertion

La plateforme unique d'accueil RMI, un seul numéro :

**02 32 31 97 94**

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉPARTEMENT DE  
**EURE**

En partenariat avec :



**VOUS SOUHAITEZ FAIRE  
UNE DEMANDE  
DE RMI**



Y ai-je droit ?  
Quel en est le montant ?  
Puis-je le percevoir  
et travailler ?

Pour prendre rendez-vous,  
un seul numéro :

**02 32 31 97 94**

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉPARTEMENT DE  
**EURE**

LCCONCEPTS / IVDL / RCS/EURLEUR B 338 799 564 / JUILLIET 2008

# Communication : plaquette RMI

## LE RMI VOUS GARANTIT UN REVENU MINIMUM MENSUEL

Le revenu minimum d'insertion complète vos ressources jusqu'à un montant maximum.

### Il vous concerne si :

- Vous résidez en France ;
- Vous avez plus de 25 ans ;
- Vous avez moins de 25 ans et vous vivez en couple, vous êtes enceinte ou vous avez au moins un enfant à charge ;
- Vous n'êtes ni étudiant, ni élève, ni stagiaire non rémunéré (sauf cas particulier) ;
- La moyenne mensuelle des ressources des trois derniers mois est inférieure au RMI qui vous est garanti. Toutes les ressources de votre foyer sont prises en compte pour calculer le RMI.

**IMPORTANT :** le RMI, c'est un ensemble de droits (allocation RMI, Couverture Maladie Universelle...) et d'engagements réciproques (contrat d'insertion, déclaration trimestrielle de ressources...). Ils vous seront présentés en détail lors de la Journée de l'Insertion, mise en place par l'ANPE, la Caf, le Conseil général de l'Eure et la CPAM.

### Vous souhaitez faire une demande de RMI

- Vous prenez rendez-vous en appelant le 02 32 31 97 94 ;
- Vous recevez un courrier de confirmation, avec la liste des justificatifs à fournir ;
- Le jour du rendez-vous, une réunion collective vous informe sur vos droits et vos devoirs, notamment en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- Ensuite, toujours au même endroit, vous êtes reçu :
  - tout d'abord par la Caf, qui va étudier votre demande de RMI ;
  - puis par la CPAM, qui détermine votre droit à la Couverture Maladie Universelle de base et/ou complémentaire.
- Vous avez un entretien avec un professionnel du Conseil général pour évaluer votre situation et préparer votre contrat d'insertion ;
- Un conseiller est à votre disposition pour vous aider à rédiger un CV, à utiliser Internet pour vos démarches administratives et/ou de recherche d'emploi...

Vous repartez avec vos attestations de droits au RMI et à la CMU(c).



(\*) Sous réserve d'examen de votre situation individuelle.



### Vous devez fournir des pièces justificatives

La liste des justificatifs à fournir dépend de votre situation individuelle : elle vous est donnée sur le courrier de confirmation de rendez-vous. Dans tous les cas, vous pouvez déjà préparer :

- un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou France Télécom) ainsi qu'une attestation d'hébergement si vous êtes hébergé ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- votre numéro d'allocataire Caf (actuel ou ancien) ;

- votre carte Vitale ou une attestation de couverture sociale ;
- votre dernière déclaration d'impôts sur le revenu (si vous en avez une) ;
- les justificatifs des ressources des 6 derniers mois pour toute la famille (Assedic, bulletins de salaire, indemnités journalières, pensions, rentes, retraites, allocations...)
- l'attestation de non droits aux Assedic ou de refus de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

**N'hésitez surtout pas à demander conseil par téléphone au 02 32 31 97 94, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

### Ce que vous devez savoir

- C'est le Président du Conseil général qui décide de vous accorder le RMI. Il donne son accord pour 3 mois ;
- Chaque trimestre, vous recevez un formulaire à remplir et à renvoyer à votre Caf pour déclarer vos éventuelles ressources au cours des 3 mois écoulés ;
- Attention :** veillez à respecter la date limite de retour de ce formulaire, car vos droits au RMI en dépendent ;
- Si vous trouvez un emploi ou une formation rémunérée, vous pouvez cumuler votre RMI avec vos revenus, sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de votre Caf.

### Le montant du RMI varie en fonction :

- Du nombre de personnes que vous avez à charge ;
- Du montant de toutes les ressources de votre foyer (salaires, indemnités de maladie, de chômage, pensions alimentaires, allocations familiales...).

# Questions / réponses

INSERER LA DATE